



# SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

*Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997*

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70

telecopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

## **Compte rendu du CA du 28 Mai 2019**

**Présents** : M. Aisenstein - P. Aloupis - J. Angelergues - J-L. Baldacci - C. Baruch – I. Béguier – P. Blayau – D. Bourdin – M.C. Camus-Delage - E. Chervet – D. Cupa – P. Denis - A. Faure-Bismuth - C.M. François-Poncet – A. Gibeault – R. Havas - J. Glas – M.L. Léandri – I. Martin-Kamieniak – F. Moggio – S. Pons-Nicolas - A. Rosenberg – A. Sitbon - H. Suarez-Labat

La première réunion du nouveau Conseil d'Administration a eu lieu le 28 mai 2019, à 21h, sous la présidence d'Alain Gibeault.

### **1/ Candidatures à la présidence. Election du Président. Vote.**

Clarisse Baruch, seule candidate, présente les points saillants de ses projets d'action. Le débat s'engage. Vous trouverez en pièce jointe son intervention, à la fois acte de candidature et programme, comprenant la liste souhaitée des membres du nouveau bureau. Après ces précisions, il est procédé au vote à bulletin secret.

Clarisse Baruch est élue avec 22 OUI et 2 NON

### **2/ Election du bureau statutaire : Vice-Président, Secrétaire Général, Secrétaire Général adjoint, Trésorier, Trésorier adjoint. Votes par poste.**

Ont été élus :

Présidente de la SPP : Clarisse Baruch

Vice-présidente : Annick Sitbon

Secrétaire général : Roland Havas

Secrétaire général adjoint : Jacques Angelergues

Trésorière : Claire-Marine François-Poncet

Trésorière adjointe : Anne Rosenberg

### **3/ Election du secrétariat scientifique du conseil d'administration. Vote.**

Sont élues :

Secrétaire scientifique : Emmanuelle Chervet (dont vous trouverez l'intervention en pièce jointe)

Secrétaire scientifique adjointe : Dominique Bourdin

Le bureau élargi comprend également Marie-Claire Camus Delage, déléguée aux régions et Alain Gibeault, délégué aux relations internationales.

C'est sur la question des relations internationales que s'est ouverte la discussion, avec une question de Dominique Cupa, concernant les relations avec la FEP. Clarisse Baruch a souligné l'importance des engagements internationaux de la SPP, que ce soit dans le cadre de la FEP, de l'IPA ou du bureau international du CPLF. Elle a notamment mentionné l'importance des échanges théoriques avec une attention particulière aux questions regardant la formation. Alain Gibeault a rappelé le rôle joué par Marilia Aisenstein, Anne Rosenberg et lui-même dans les relations avec la FEP et l'IPA, tous trois étant membres du nouveau Conseil d'Administration. A propos de l'implication de la SPP dans le travail de la FEP, Anne Rosenberg a rappelé l'intérêt du New Members Seminar, que la fédération organise chaque année à Bruxelles et où chaque Société adhérente délègue deux analystes récemment agréés. Le travail scientifique y est d'un grand intérêt et les liens qui s'y créent entre analystes perdurent tout au long de la vie professionnelle. Alain Gibeault rappelle l'historique du New Members Seminar, créé en 1982 par Daniel Widlocher.

La question du renouvellement des générations à la SPP est abordée par Jean-Louis Baldacci, qui souligne l'importance du dialogue avec les médecins, le renouvellement devant passer aussi par l'arrivée de nouveaux psychiatres. A ce propos, Clarisse Baruch rappelle le travail de Josiane Chambrier-Slama, pour assurer la poursuite des conférences de Sainte Anne dans l'hôpital même. Selon Françoise Moggio, dont les fonctions l'ont conduite à rencontrer un certain nombre de professeurs de psychiatrie, la formation des jeunes psychiatres ignore de plus en plus la psychanalyse, à l'exception de certains lieux comme l'ASM 13. Elle souligne l'importance des contacts avec le Ministère de la santé et propose que la Présidente de la SPP rencontre assez rapidement le délégué à la psychiatrie, récemment nommé par Agnès Buzin. Dominique Cupa estime que cette rencontre est d'autant plus d'actualité que la Ministre elle-même n'est pas opposée à la psychanalyse, contrairement à certains membres de son équipe.

La discussion s'engage ensuite sur les questions concernant le cursus. Marilia Aisenstein fait part de son inquiétude devant des bruits qui courent dans les milieux psychanalytiques, selon lesquels l'accès à la SPP serait devenu beaucoup plus facile. Elle affirme être favorable à la défense d'un certain élitisme. A ce propos, Paul Denis pense qu'il faut être particulièrement attentif à l'entrée dans le cursus de formation afin d'éviter le laxisme mais aussi une trop grande exigence. Alain Gibeault rapporte que la Commission d'enseignement reste vigilante quant à la rigueur des critères d'admission ; il pense néanmoins que la SPP devrait se montrer plus attractive pour les jeunes générations. Il y a actuellement une discussion au sein de la Commission d'enseignement, concernant le cursus suivi, qui poserait un certain nombre de problèmes, notamment l'augmentation de la durée du cursus, mais aussi une blessure narcissique infligée au candidat. Il est donc question de remplacer le cursus suivi par un suivi du cursus, qui comprendrait une évaluation en cours de cursus pour tous les analystes en formation. Ce système permettrait d'affronter les difficultés qui peuvent se poser sans attendre la fin du cursus. Pour Annick Sitbon, il serait exagéré de parler d'une baisse de l'exigence à l'entrée du cursus, qui a été toujours au centre de l'attention dans les instituts. En revanche, elle remet en question la « liberté » accordée aux candidats admis, qui revient à les laisser se débrouiller seuls. Quant aux fins de cursus, elle trouve qu'elles ne sont pas d'une qualité suffisante, la plupart des superviseurs présentant plus les patients des candidats que les candidats eux-mêmes. Il y aurait donc, selon elle, un déficit de formation des formateurs.

A propos de l'attractivité de la SPP, Paul Denis aborde la question des activités ouvertes. Il faut, dit-il, parler un langage clair, accessible, et traiter de sujets qui intéressent tout le

monde, les psychiatres, les psychologues et les psychothérapeutes, ce qui n'exclut pas une certaine rigueur. Les thèmes trop compliqués, trop métapsychologiques, n'intéressent pas le public visé. A propos des activités ouvertes, Dominique Bourdin mentionne les travaux de la Commission socio-professionnelle, qui doit faire des propositions à propos de la Commission Universités. Une discussion s'installe ensuite entre Dominique Cupa et Hélène Suarez –Labat au sujet des MOOC. Pour Dominique Cupa le problème se pose au niveau des financements alors que pour Hélène Suarez-Labat, les MOOC seraient beaucoup plus accessibles qu'il y a trois ou quatre ans. A propos des conférences d'introduction à la psychanalyse du mercredi et du jeudi, Marie-Laure Léandri plaide pour une plus grande ouverture aux étudiants, pour qui les tarifs pratiqués sont trop élevés.

Marilia Aisenstein attire l'attention sur l'importance du choix du titre des colloques, qui doivent être attractifs. Isabelle Martin-Kameniak précise que les titres de certains colloques, donnant lieu à un numéro de la RFP, sont choisis en collaboration avec les PUF.

La suite de la séance concerne la mise en place des différentes instances :

**4/ Commission des représentants régionaux (CRR),**

Dont les membres sont désignés par les conseils régionaux et qui devra élire son président ;

**5/ Comité d'éthique,**

Dont le tiers doit être renouvelé à chaque mandature. Les membres sortants sont : Denise Bouchet- Kervella, Bernard Brusset, Isabelle Maitre-Lewy-Bertaut, Benoît Rodde et Eric Valentin. Ils seront remplacés par : Françoise Coblence, Sylvia Cabrera, Noelle Franck, Elisabeth Castells-Mourier et Lila Hoijman.

**6/ Election des six membres du Comité d'audit du Conseil d'administration**

Ont accepté d'y siéger : Paul Denis, Alain Gibeault, Sylvie Pons-Nicolas, Panos Aloupis, Pascale Blayau-et Jérôme Glas.

**7/ Election des trois membres du Conseil d'appel**

Marilia Aisenstein, Gilbert Diatkine et Denys Ribas.

**8/ Désignation du président de la Commission socio-professionnelle**

Isabelle Béguier accepte de rester à la présidence avec Nadia Rols comme secrétaire.

**9/ Commission des publications**

Ayant été supprimée dans le nouveau RI, le Conseil d'Administration décide de sursoir à sa constitution en l'attente de la validation du nouveau RI par le Ministère.

**10/ COPEA et Commission des candidatures**

Devant l'insuffisance du nombre de candidats (particulièrement parmi les titulaires), le Conseil d'Administration décide, sur proposition de Clarisse Baruch, de reculer la date limite du dépôt des candidatures d'une semaine.

**11/ CST**

La constitution de la Commission scientifique soulève une importante discussion quant à la place de cette Commission (qui avait fonctionné dernièrement avec seulement trois

membres) au sein de la SPP, alors que le travail scientifique est déjà pris en charge par le Secrétariat scientifique, le CST et aussi par la CRDP, groupe de recherche qui s'était constitué à partir de la Commission Scientifique. A cela il faut ajouter le Collège du secrétariat scientifique, institué par Evelyne Chauvet et qui se réunissait une fois par an. Paul Denis, rappelant l'histoire de la Commission scientifique, mise en place pour procéder à des évaluations concernant les colloques comme celui de Deauville ou les rencontres de la SPP, tâche dont elle s'était acquittée de façon satisfaisante, déplore qu'elle se soit vidée de ses membres, devenant une « commission fantôme ». Il propose qu'elle soit remplacée par des commissions ad hoc, constituées éventuellement à partir du CST. Ces commissions ad hoc pourraient, selon Dominique Cupa, être créés par le Secrétariat scientifique. Clarisse Baruch et Dominique Bourdin insistent sur l'intérêt d'une telle Commission, qui est une commission ouverte, lieu d'échanges et de démocratie, dont on pourrait attendre une certaine originalité sinon une certaine créativité. Finalement, le Conseil d'administration décide de se donner le temps de la réflexion. A propos des liens entre le CA et le CST, Marilia Aisenstein rappelle que lors de la constitution du CST, il avait été prévu une réunion annuelle entre les deux instances et qu'il est très important que cette réunion puisse avoir lieu. Il est rappelé que le CST peut être saisi par le CA à propos d'une ou plusieurs questions ou projets, mais qu'il peut également travailler de façon autonome.

**12/** Par ailleurs, le Conseil d'Administration se prononce en faveur de la réadmission d'Alexandre Krivitzky et déclare les nouveaux statuts du Groupe Méditerranée conforme aux critères de la SPP

**13/ Approbation des demandes d'agrément**

Claudia Alico (Paris), Michelle Catteeuw (Toulouse), Nathalie De Kernier (Paris) et Tanya Stankevich (Moscou)

En l'absence de réserves circonstanciées ces quatre demandes sont agréées.

La séance est levée à 23 h.

Roland HAVAS  
Secrétaire Général

Jacques ANGELERGUES  
Secrétaire général adjoint